



Normes de tenue de dossier : Pair aideance

IUSMM

Le pair aidant assure une communication continue (verbale et/ou écrite), adapté à la situation clinique et aux modalités entendues au sein de son équipe. Lors d'une implication structurée, il s'assure d'être inclus au plan d'intervention interdisciplinaire de l'utilisateur. Le pair aidant assure une tenue de dossier témoignant des services rendus et des actes qu'il pose.

Pour les dossiers en suivi individuel :

- Rédaction d'une **note d'ouverture** à la réception d'une demande

Devrait contenir :

1. Motifs de référence et objectifs du suivi
2. Personnes ou documents consultés
3. Modalités de prise en charge prévue (ex. fréquence des rencontres, durée, où)

Exigences d'une note :

- Complète et organisée
- Synthétique et centré sur l'essentiel
- Pertinente
- Exacte et objective
- Concise et précise

- Rédaction d'une **note de suivi**, à chaque rencontre ou intervention auprès de la clientèle ou des partenaires.

Centré sur le mandat de l'intervenant et les informations pertinentes aux services rendus

Devrait contenir :

1. Objectif(s) de la rencontre et lieu de l'intervention
2. Résumé de la rencontre
(ex. Réactions, attitudes ou comportements de l'utilisateur pertinent et en lien avec l'intervention)
3. Interventions réalisées
(ex. Écoute active, partage du vécu en lien avec le dévoilement d'un DX, soutien en lien avec ...)
4. Plan
(ex. orientations prises, suivi et planification du prochain rdv, démarche ou tâche à réaliser par le pair aidant ou l'utilisateur)

Éviter les aspects touchant à d'autres champs d'exercice, le verbatim complet, les opinions personnelles/jugements, les détails intimes, sensibles ou non pertinents au mandat, la communication informelles liées à des détails organisationnels ou techniques avec collègues (...)

- Rédaction d'une **note de fermeture**

1. Résumé des informations et interventions pertinentes pour y relever un portrait de l'évolution de la situation
2. Motif de la fin de l'épisode de soins
3. Retour sur les objectifs poursuivis et les moyens
4. Recommandations pour la suite (approches et interventions à préconiser ou proscrire)

Pour les interventions ponctuelles significatives :

- Rédaction d'une note ponctuelle dans les situations suivantes (et selon le jugement du pair aidant), par exemple lors d'une présence informelle auprès de l'utilisateur ou une activité de groupe
 - Une intervention structurée ou ponctuelle significative
 - Une/des observations cliniques significatives en lien avec le rétablissement
 - Un changement significatif dans le comportement ou attitude d'un usager
 - **Intervention en situation de crise ou d'urgence (plus rapidement possible)**

Pour toute situation urgente ou à risque identifié par le pair aidant, il est primordial que le pair aidant s'assure d'une continuité de service par un de ses collègues dans les plus brefs délais (ex. détection d'un au plan suicidaire ou homicidaire, état de crise suite à l'intervention). Une note au dossier ne suffit pas pour communiquer les informations à l'équipe clinique.

Délai pour la rédaction de note, en général, 24-48h

Rédigé par Amélie Massé, conseillère clinique aux pratiques psychosociales, Avril 2024

Pour plus de détails, se référer aux documents organisationnels en lien avec les exigences en tenue de dossier ou au contenu de la formation en tenue de dossier pour intervenants et professionnels du CIUSSS de l'Est de Montréal

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec